

Les samedis des Archives

Atelier du 12 décembre 2015

[Mise à jour Novembre 2020]

Les dommages de guerre

La reconstruction en Indre-et-Loire après la Seconde Guerre mondiale



Fonds privé

Intervenants

Catherine Leclercq, attachée territoriale

Sébastien Chevereau, assistant principal de conservation du patrimoine

Sommaire

LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE APRES LA SECONDE GUERRE MONDIALE

CHRONOLOGIE ET CONTEXTE POLITIQUE

LES DOMMAGES DE GUERRE

LOI DU 28 OCTOBRE 1946

LE DOSSIER DE DOMMAGE DE GUERRE

LES VOLUMES

LES RECHERCHES

RECHERHER UN DOSSIER EN 2020

LA CONSTITUTION DU DOSSIER

LES EXEMPLES PRESENTES

LA RECONSTRUCTION

LES AMENAGEMENTS PROVISOIRES

LES BARAQUEMENTS

LA RECONSTRUCTION DE TOURS

L'ASR DE LA RICHE

MAILLE

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Introduction

CHRONOLOGIE ET CONTEXTE POLITIQUE

La Première Guerre mondiale avait laissé le Nord et une partie de l'Est de la France en ruine. Face au dénuement de ses sinistrés, l'État organisa la reconstruction et l'indemnisation des biens détruits, notamment par les dommages de guerre payés par l'Allemagne vaincue.

Cette première expérience d'indemnisation et de reconstruction permit à l'Etat de créer des services rapidement pour essayer de soulager les sinistrés de la Seconde Guerre mondiale dès les premiers mois.

Les principales zones de destructions dans le département durant le conflit le seront en juin 1940, lors des batailles de la Loire, notamment à Amboise et Tours (destruction notamment des quartiers Nord de la rue Nationale).

Puis à partir de 1942, c'est le début des bombardements aériens des Alliées de sur l'agglomération tourangelle (usines d'armements, le site ferroviaire Tours-St-Pierre, la base aérienne). Au printemps 1944, afin de préparer le débarquement en Normandie, les anglo-américains bombardent massivement toutes les voies de communication. L'agglomération est de nouveau visée, pour ses ponts, ses routes Nationale 10, et les levées de la Loire, ses voies ferrées, ses ateliers de réparation de la SNCF. Une trentaine de raids aériens ont été effectués sur l'agglomération tourangelle, avec plus de 1200 bombes de différents calibres. Les combats de la Libération vont détruire surtout des zones autour des ponts de Loire, ainsi que le bourg de Saint-Hyppolite et bien évidemment tout le village de Maillé.

Les petits bureaux mis en place en juin 1940 pour aider les sinistrés, deviendront des énormes machines administratives dans les mois qui suivront la Libération. On ne voulait pas recommencer les errements, les problèmes de corruption qui étaient apparus au lendemain de la Première Guerre... On voulait « profiter » de la présence de champs de ruines pour reconstruire le pays avec des normes modernes... Dans le cas de destructions massives d'un bourg ou d'une ville, l'administration souhaite reprendre entièrement tout l'aménagement urbain.

Pour le département, les premiers dossiers concernent des destructions provoquées par les combats de juin 1940.

Les indemnisations, pour faits de guerres, seront échelonnées jusqu'au début des années 1960.

On peut distinguer 4 grandes périodes concernant les indemnisations ou les reconstructions.

1. **Été 1940.**

Prise en compte et inventaire des différentes destructions. L'armistice a été signé. La France commence déjà à ré-imaginer l'avenir. Mais l'ensemble des destructions est trop importante pour que l'État puisse s'engager à indemniser à hauteur de 100%, comme après la 1^{ère} Guerre mondiale. Création par l'État du Commissariat à la reconstruction.

Implication locale

- ⇒ 1^{er} impératif, rétablissement des voies de communication (reconstruction des ponts), avec l'aide des forces d'occupation. Déblaiement des rues.
- ⇒ Relogement des sinistrés ; 1.300 familles seulement à Tours. Aménagement de baraques.
- ⇒ Mise en sécurité des ruines, et début de l'arasement des ruines

2. **Printemps 1941 à la Libération.**

La poursuite de la guerre, notamment l'invasion de l'Union Soviétique en juin 1941 impose un contingentement des matériaux de construction très strict. Dans leurs très grandes majorités, ils sont réservés pour l'effort de guerre du Reich. D'autant que la production des entreprises françaises est profondément ralentie, notamment par l'absence de nombreux ouvriers qualifiés plus 1,5 millions d'hommes sont prisonniers de guerre en Allemagne. Toutes les entreprises du bâtiment sont touchées par le manque de main d'œuvre.

Implication locale

- ⇒ Mise en place de l'administration pour les indemnisations et reconstruction
Dédommagement des bâtiments de 70 à 80% de leurs valeurs
- ⇒ Création de la première l'Association syndicale de remembrement à Tours (août 1942)
- ⇒ Relogement de tous les sinistrés ; rien que pour Tours, 10.000 logements ont été sinistrés partiellement ou totalement. => réquisition de logement non suffisamment occupés.
- ⇒ Très peu de travaux, constitution de stock, notamment de matériaux de couverture
- ⇒ Nivellement et arasement de toutes les ruines. Pour l'agglomération, les ruines sont emmenées dans le canal du Duc du Berry, afin de commencer son comblement (actuel autoroute A.10, traversant Tours). Les décombres n'appartiennent plus aux sinistrés, mais à l'État.
- ⇒ Mise en place des P.A.R. (Plan d'aménagement et de reconstruction). Les sinistrés ne pourront pas reconstruire à l'identique sur leurs anciennes parcelles foncières. Les reconstructions des logements, commerces, usines sont liées à un plan global d'urbanisme de la ville.

⇒ Premiers projets de reconstruction du haut de la rue Nationale. Volonté très rapide, d'élargir la rue nationale, passant de 15 à 23 m sur toute sa longueur (partie non sinistrée incluse).

⇒ A la Libération, pratiquement tous les ponts routiers et ferroviaires du département sont détruits. Tours est devenu véritablement une île. Toutes les infrastructures ferroviaires sont détruites.

Le coefficient de destruction de Tours est de 52% (1350 immeubles détruits, 1684 inhabitable), celui de Saint-Pierre-des-Corps de 90%. Sur les 60 immeubles du village de Maillé, seul une vingtaine en sort indemne.

Mais il y eut des sinistrés dans toutes les communes du département. L'occupation des troupes d'occupation a engendrée des dégâts, par le seul hébergement des soldats (vols-pillages, usures prononcées, destructions gratuites ou par accident).

Le souffle des explosions peuvent provoquer des dégâts sur les bâtiments à plusieurs dizaines de kilomètres (lors de l'explosion de la poudrerie du Ripault, à Monts, en 1943 ; les vitrines rue nationale explosèrent).

3. Les jours heureux 1945-1947.

Durant les premiers mois de l'après-guerre tous les projets semblent envisageables. Tous pensent que la France va se reconstruire rapidement sur des bases nouvelles. On veut faire « table rase du passé ». On va pouvoir « tout reconstruire en grand ». Comme après la Première Guerre mondiale, face à la détresse des sinistrés, le gouvernement décide de rembourser toutes les destructions liées à la guerre, à 100% de la valeur de 1939 (loi Billoux d'octobre 1946).

L'État créé le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme en novembre 1944. Les deux termes sont liés ; il n'y a pas de volonté de reconstruire à l'identique. Dans la loi d'avril 1945, il a la charge de l'ensemble des questions d'urbanisme, sur l'habitat, distribution des matériaux... et traiter les dommages de guerre.

Les logements reconstruits doivent être réalisés dans des « normes modernes », notamment d'hygiène (réseaux alimentation en eau, électricité, évacuation d'eaux sales, méthode de chauffage). Les logements doivent être construits en fonction de la taille des familles. Dans les immeubles, les salles de bain et toilettes doivent être privatives.

Implication locale

⇒ Les personnes doivent prouver la valeur des biens, mobiliers et immobiliers qui ont été détruits. Sont exclu d'indemnisation, tous les étrangers ainsi que les personnes condamnées.

⇒ Volonté de conserver dans l'architecture, une signature régionale (à Tours, façade blanche, grande fenêtre, toit en ardoises).

⇒ Imagination de nouvelles techniques de construction (construction en série, de portes, fenêtres, linteaux...), provoque parfois des causes de retard important et

- ⇒ multiplie d'éventuels causes de malfaçon; utilisation massive du ciment, même pour les logements de particuliers.
- ⇒ La SNCF est prioritaire pour l'accès à tous les matériaux. Très peu de constructions de logements sur cette période, sauf pour les logements de la SNCF.
- ⇒ À Tours en 1947, adoption par la municipalité et le MRU du plan Dorian. L'organisation entière de la ville est réimaginée, avec la création de voie nouvelle, déplacement de la gare, de nouveaux quartiers...
- ⇒ Néanmoins, 90% des logements déclarés comme sinistrés partiel dans le département, sont redevenus habitables, deux ans après la fin de la guerre (12.000 logements réparés sur l'ensemble du département).

Importance du MRU relatée par le maire de Tours, Marcel Tribut « Voyez-vous, le conseil municipal dans la question « d'urbanisme et reconstruction » de la ville ne peut donner que des avis puisque la décision appartient au MRU seul. Je rappellerais un simple fait : au comité technique supérieur interministériel, le Président Boutet s'est tournée vers le maire Meunier [maire de Tours, 1944 1947], vers le préfet, vers moi, il s'est tourné vers le représentant du ministère de l'Intérieur, vers le représentant du ministère des finances et il a dit : « - *Messieurs, je vais prendre bonne note, de vos observations, elles vont figurer au P.V. mais je vous avise que nous passerons outre, au titre des travaux publics...* »

4. La longue désillusion 1947-1960.

L'État financier et industriel de la France ne permet pas une reconstruction rapide. La guerre d'Indochine nécessite de plus en plus de budget.

Les « trente glorieuses » ne commencent qu'au début des années 1950, notamment avec l'aide américaine du plan Marschall. Les dernières indemnisations pour des faits de guerre le seront au début des années 1960.

Implication locale

- ⇒ Dans les zones où les destructions furent importantes, on envisagera de procéder à un remembrement du parcellaire. Les normes « modernes » de construction accentuent la longueur des travaux. La hauteur des bâtiments est calculée en fonction de la largeur des rues ; la taille des logements est réalisée en fonction du nombre de personne d'une famille... la densité de la population est obligatoirement moins grande.
- ⇒ La longueur des procédures accentuée dans les quartiers nord de la rue nationale, où il y avait des immeubles avec plusieurs propriétaires, locataires pour un bâtiment. C'était la zone la plus commerçante de la ville, où le prix du foncier était très important.
Afin de loger tous les sinistrés, notamment les commerçants, il est nécessaire de déplacer les industries sinistrées dans de nouveaux quartiers, comme l'imprimerie Mame, d'où la nécessité aussi de trouver des zones de compensation...
- ⇒ Les premiers relogés dans les quartiers nord de la rue nationale, reçoivent leur logement en décembre 1940.
- ⇒ Encore plus de 3.000 familles logées par réquisition de logements en 1950 à Tours.

- ⇒ L'allongement des procédures est accentué par les recherches des propriétaires. En cas de décès, d'un bénéficiaire, il faut attendre les nouveaux actes notariés...
- ⇒ Malgré l'adoption par la municipalité de Tours du « plan Dorian » en 1947, il est progressivement abandonné ; plus de nouvelles voies à partir de la place Anatole France, plus de déplacement de la gare, plus de périphérie, plus de plan de réaligement sur 150 rues, plus de nouveaux quartiers... Il sera totalement abandonné en 1951. Il restait trop à reconstruire. Il était devenu inimaginable de détruire des bâtiments pour simplement appliquer des plans d'un nouvel urbanisme à Tours.
- ⇒ La lenteur de la reconstruction et des indemnités poussent les ayants-droits à revendre leur dommage de guerre. En 1950, sur le marché, un dommage de guerre est vendu 30% de sa valeur initiale.
- ⇒ Afin d'essayer d'améliorer la rapidité de la reconstruction, tout en diminuant les coûts, l'État va se dessaisir de la reconstruction par ses services mais oblige les sinistrés à se regrouper au sein des associations syndicales de remembrement puis de reconstruction (ASR). Néanmoins ces associations sont dirigées par des personnes nommées par le MRU. L'État vis-à-vis de ses sinistrés, n'est plus le responsable de tous les soucis liés à la reconstruction, mais ce sont les associations...
- ⇒ Les locataires, non propriétaires sinistrés de 1940 ou des bombardements de 1942-1944 sont prioritaires pour réaménager dans les logements reconstruits pour leurs anciens propriétaires. Mais ils retrouvent des logements neufs, modernes et plus spacieux... avec une valeur locative plus importante... Il y aura un changement de catégorie sociale de la population, dans les quartiers reconstruits.
- ⇒ Les logements sont plus grands et modernes, mais néanmoins, le coût de leur construction ne doit pas dépasser les titres des dommages de guerre. En cas de dépassement le propriétaire doit rembourser la plus-value.

La Seconde Guerre mondiale a fait de très nombreuses victimes civiles et de nombreux dégâts matériels. Le département d'Indre-et-Loire n'a pas été épargné du point de vue humain notamment avec le camp d'internement de La Lande à Monts (700 déportés pour leur appartenance religieuse), avec le massacre des habitants de Maillé (124 personnes), lors des bombardements de l'agglomération tourangelle (420 personnes); plusieurs milliers de personnes furent blessées, handicapées par des faits de guerre.

La vie économique du département fut pratiquement anéantie aux lendemains de la Libération, notamment la disparition de pratiquement tous les moyens de locomotion à moteur ainsi que de la destruction de tous les grands axes de communication et de toutes les grandes industries.

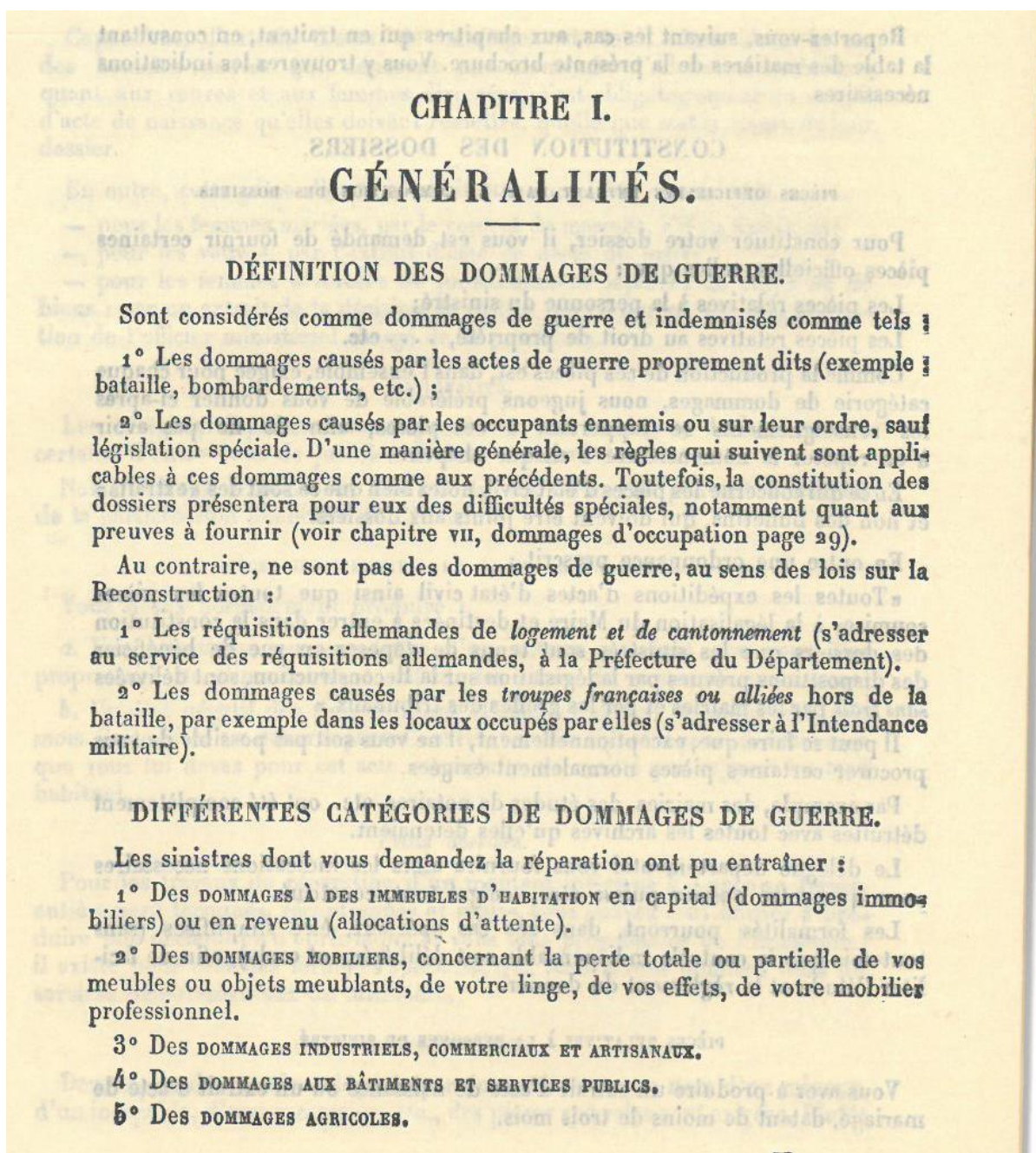
Avant de parler de reconstruction, il convient de s'attarder sur les dommages de guerre subis par la population tourangelle qui fait l'objet de la première partie de cet atelier. La seconde partie porte sur la thématique retenue : la reconstruction.

Tous les dossiers sont consultables via [le moteur de recherche simple](#) de notre site internet.

I. Le département d'Indre-et-Loire après la Seconde guerre mondiale

LES DOMMAGES DE GUERRE

LOI DU 28 OCTOBRE 1946



AUXQUELS IL CONVIENT D'AJOUTER LES DOMMAGES D'OCCUPATION.

Le dossier de dommage de guerre

Le déclenchement de la seconde guerre mondiale a provoqué la création d'un commissariat général à la reconstruction par la loi du 11 octobre 1940 qui est devenu à la fin de l'année 1944 un service du nouveau ministère de la reconstruction.

Selon une enquête menée en mars 1960, l'ensemble des dossiers, à l'échelon national, représentaient 100 kilomètres linéaires. Compte-tenu de ce volume, des critères de tri ont été fixés en fonction de l'intérêt du dossier (bâtiments classés), de la destruction totale ou partielle de l'immeuble, du montant de l'indemnisation ou de la localisation.

L'indemnisation était obligatoire, régie par la loi de finances du 22 décembre 1946, elle a été abondée par la loi de finances de 1961 qui prévoyait l'accélération de la liquidation des dommages de guerre.

6 millions de dossiers ont été déposés au 31 décembre 1958, le coût des indemnisations était estimé à 5 000 milliards de francs auxquels il a fallu ajouter 650 milliards pour liquider l'ensemble des dommages.

Ces dossiers présentent un simple aspect comptable (indemnisation), il a même été envisagé en 1974 de pilonner certains dossiers prescrits. Mais la circulaire du 6 février 1962 ne prévoyant aucune prescription d'élimination, l'intégralité des dossiers devait être gardée à l'exception de certains dossiers mobiliers de faible importance.

Pour le département d'Indre-et-Loire, 20 685 dossiers de mobilier d'usage courant ou familial ont été pilonnés en 1963, parallèlement 38 versements ont été réalisés entre 1960 et 1973 représentant environ 500 mètres linéaires.

Bordereau de versement n°294 du 13 octobre 1960 établi par le directeur des services départementaux de la reconstruction et du logement aux Archives départementales d'Indre-et-Loire

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

TOURS le 13 OCT 1960 195

BORDEREAU D'ENVOI n° 294

Monsieur Le Conservateur en Chef
Archives Départementales
TOURS

OG-845 (7-195)

(Cachet du Service)

Police Familial

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Janic	Joséphine n° 7524	
Geniau	Eugène n° 7530	
Touroy	Edouard n° 7532	
Touillet	Jean n° 7533	
Bellanger	Jean n° 7535	
Dambert	Robert n° 7539	
Gautier	Emile n° 7540	
Guéroy	René n° 7541	
Pierre	Félix n° 7548	
Benoist	Harcel n° 7550	
Rivault	Auguste n° 7551	
Robert	Raymond n° 7554	
Sicault	Charles n° 7555	
Tanguy-Jean	Emile n° 7556	
Verby	Harcel n° 7557	
Lageby	Raymond n° 7559	
Schodemaecker	Adrien n° 7560	
Bonnet	Marcel n° 7562	
Brosbecker	Henri n° 7563	
Brossard	Jean n° 7565	
Claveau	Fernand n° 7566	
Havrus	Jean n° 7569	
Le Cordier	René n° 7570	
Lejoly	Jules n° 7571	
Segrand	François n° 7572	
	25 Dossiers	

no
Jules
Matié

4
Pour le Directeur des Services Départementaux
L'Ingénieur en Chef, adjoint au Directeur
P.O. le Sous-Chef de Section

[Signature]

Ils ont été fort utiles dans le cadre des recherches pour la mission Mattéoli sur la spoliation des personnes juives.

En 1997, le Premier Ministre de la République française a souhaité que soit mis en place une mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France pendant l'Occupation dont la présidence fut confiée à Jean Matteoli, ancien résistant et alors Président du Conseil Economique et Social. Elle était chargée d'étudier le mode de spoliation des biens juifs qui avaient été saisis tant par l'occupant que par les autorités de Vichy entre 1940 et 1944, d'en évaluer l'ampleur et de localiser ces biens. Très vite, dès décembre 1997, la Commission présentait un premier rapport d'étape, suivi par un second en février 1999.

Au printemps 2000, la Commission publiait le résultat de ses travaux, un rapport général et 9 ouvrages.

Pour répondre à la Commission, il était nécessaire de repérer les biens mobiliers et immobiliers qui auraient pu faire l'objet d'une spoliation. Les recherches dans les archives ont été relativement aisées par le biais du fichier alphabétique (**301W 59-129**) et les registres répertoriant les propriétaires par nom et numéro de rue pour les communes où agissait une association syndicale de remembrement et de reconstruction (**301W13-19**).

En revanche, pour trouver le dossier parmi les nombreux bordereaux des 38 versements, la tâche était quasiment impossible.

Par ailleurs, dans cette politique d'indemnisation des spoliations, des ayants-droit commençaient à solliciter les archives départementales sur le parcours de leurs parents commerçant, artisan ou simple vendeur.

Puis des universitaires se sont intéressés à ces dossiers dans le cadre de recherches sur l'architecture ou le patrimoine économique.

Pour améliorer les recherches et une meilleure lisibilité de l'ensemble des documents conservés il a été décidé de reclasser l'intégralité des versements, en distinguant d'une part les dossiers d'indemnisations des dommages de guerre par série (mobilier, dommages d'occupation, commerce, agriculture et habitations) et par numéro d'ordre dans chacune des séries cotés **301W**, d'autre part les dossiers sur les associations syndicales cotés **302W**.

Il était nécessaire de hiérarchiser les dossiers sur l'instruction des dommages de guerre ainsi le versement **301W** contient :

- les procès-verbaux des commissions départementales (Tours) et régionale (Orléans, Paris puis Rouen) d'arbitrage siégeant en qualité de juridictions ainsi que ceux de la cour de cassation siégeant au conseil d'État
- les fichiers et les répertoires
- Enfin les dossiers d'indemnisation des dommages de guerre classés par numéro d'ordre dans une nomenclature précise selon le type de bâtiments
 - o bâtiments et services publics (HD n° BP, SP) – 544 dossiers
 - o dommages d'occupation (DO ou MDO) – 15 426 dossiers
 - o commerces (HD n° DS) – 7 700 dossiers
 - o bâtiments agricoles (HD n° AG) – 6 000 dossiers
 - o mobilier (HD n° M avec d'autres déclinaisons, MDO, MOA, DO) – 16 000 dossiers

Trouver les procès-verbaux des commissions, les fiches individuelles, les répertoires d'enregistrement des dépôts du dossier de dommage de guerre parmi les versements était relativement facile compte tenu de leur format particulier ; en revanche, reconstituer une collection des dossiers individuels par numéro d'ordre était difficile, il fallait sonder les liasses et repérer les numéros. Il y a eu quelques oublis en cours de

classement ainsi la collection des dossiers « commerces » contient plusieurs séries tout à fait fictives.

Le classement intérieur des dossiers individuels est très long parce que ces dossiers sont arrivés en l'état, sans tri préalable. Beaucoup de manipulations sont nécessaires, il faut reclasser les documents qui sont pêle-mêle, pliés, écornés, fragiles (papier pelure), parfois agrafés et retirer les factures éparses et les devis. Actuellement le classement des dossiers « habitations » se poursuit, 2 800 dossiers sont classés sur les 16 000 recensés.

Rechercher un dossier de dommages de guerre

Les propriétaires de bâtiments sinistrés devaient faire une demande d'enregistrement de dossier.

Les registres des dépôts de dossiers, qui ont été numérisés, sont consultables à partir du site internet des Archives départementales : <https://archives.touraine.fr/> , puis dans Recherches, puis Archives numérisées, puis Un bien immobilier, ou en copiant le lien ci-dessous dans la barre de recherche

<https://archives.touraine.fr/editorial/page/52e1b0b8-7b78-47d6-a9ab-e8db0569b566>

Constitution du dossier

Un sinistré fait enregistrer un ou plusieurs sinistres, il reçoit un numéro d'ordre qui peut être modifié ou requalifié selon le ou les dommages subis, par exemple le dossier de Maître Jouanneau (**HD12553DO, Jouanneau, 301W253**).

- Maître Jouanneau, avocat au barreau de Paris était propriétaire des habitations 9 et 11 rue de la Grandière à Tours (**301W15**). Ses immeubles ont été occupés par le service de propagande allemande Staffel de 1940 à la Libération, durant cette période Maître Jouanneau était prisonnier de guerre au stalag XIB. Il a déposé une demande d'indemnisation de dommages de guerre le 24 juillet 1946 qui est enregistrée sous le numéro HD12511Z (dommage d'habitation) (**301W27**) et HD2553M (dommage mobilier). Sa demande recevable a été requalifiée en dommages d'occupation sous le numéro HD12553DO (**301W253**). Il manque un élément entre le registre et le dossier et la fiche comportant le renvoi du premier numéro au second.

- La liste des objets et du mobilier et les témoignages écrits de la femme de ménage employée sur les lieux et du conservateur du musée des Beaux-Arts de la ville de Tours et du château de Plessis-lès-Tours attestent la valeur des biens détruits qui ont été indemnisés 94 200 francs.

Un sinistré peut bénéficier de plusieurs indemnisations, s'il possédait un commerce et une habitation dans le même immeuble sinistré, un autre a pu avoir subi un dommage agricole et la réquisition d'une arme à feu (**registre 301W55**) : deux dossiers distincts sont ouverts. Il peut également avoir subi des dommages au début et à la fin du conflit, par exemple l'usine à lait de la ville de Tours considéré comme un bâtiment public

(HD24BP, usine à lait de la ville de Tours, 301W208)

- l'usine de stérilisation de lait se situe dans un bâtiment sur cour à l'angle des rues Voltaire et Benjamin Constant. D'une surface de 382,40 m² le bâtiment est construit en moellons et en maçonnerie de briques. Construit avant 1840, il faisait partie de l'ancienne caserne de passage et utilisé comme écurie, transformé et aménagé en usine à lait entre 1924 et 1926 (6 plans de 1924) Il a subi des dommages le 18 juin 1940 au cours de l'explosion du pont de pierre, les travaux de plâtrerie, de vitrerie et de couverture ont représenté 10 582,68 francs. Il a ensuite été partiellement détruit par les bombardements des 12 et 15 juin 1944 (2 photographies). Situé dans le périmètre de remembrement, il a été démoli pour la construction d'un immeuble collectif comprenant 31 logements.

Pour être instruit, le dossier doit contenir au minimum :

- une fiche des mouvements du dossier
- un sous-dossier technique avec le rapport de la section d'évaluation, la fiche de calcul des abattements, l'état descriptif d'un bâtiment détruit,
- un sous-dossier administratif avec les documents fournis par l'architecte chargé de la reconstruction
- un sous-dossier financier avec les réquisitions de paiement des indemnités.
- des justificatifs fournis par les sinistrés : des plans, des croquis, des photographies, des témoignages écrits, un inventaire mobilier.

Industrie hôtelière Sadillek, 8, rue Jules Simon à Tours (HD4062DS) (301W515)

- Madame Sadillek veuve Commeillas est propriétaire du fonds de commerce de cette pension de famille de 4^e catégorie comprenant 21 chambres exploité par son époux Raymond Sadillek. Le propriétaire des murs était le baron Auvray résidant à Nantes.
- La pension a été occupée et pillée par les troupes allemandes d'avril 1942 à août 1944. Le chiffre d'affaire annuel en 1939 atteignait 200 000 francs.

Le dommage en 1946 est estimé à 420 000 francs, le requérant fournit à l'appui des listes complètes des pertes du mobilier des chambres, du linge, du matériel de cuisine, de la vaisselle et de l'argenterie. L'indemnité a été de 629 513 francs. Le dossier contient deux plaquettes publicitaires de la pension de famille dont l'une est rédigée en français et en anglais.

Spiessert, cirque Pinder, Chanceaux-sur-Choisille, (HD6820DS), (véhicule automobile) (301W576) contient un bel entête sur le papier à lettres.

Lucien Coldefy, directeur des tanneries françaises à Château-Renault (HD152MOA) (301W237)

- Monsieur Coldefy et son épouse ont été arrêtés par la Gestapo le 15 janvier 1944, le SD Kommando d'Angers a apposé des scellés après avoir pillé et saccagé leur propriété. Maître Valette, notaire à Château-Renault, mandataire de M. Coldefy établi un inventaire des biens le 19 octobre 1944 puis leur évaluation chiffrée le 25 juin 1945. M. Coldefy est rentré de déportation contrairement à son épouse qui est décédée au camp de Ravensbruck en février 1945 (**81J13/1 et 1970W420, 425**).

LA RECONSTRUCTION

Les baraquements

En octobre 1940, le conseil municipal de Tours vote un crédit de 1 900 000 francs pour l'installation de baraquements à l'usage des commerçants sinistrés, avenue de Grammont et derrière l'hôtel des postes. Le bail était d'une durée minimum de 1 an pour un loyer de 2 500 francs. Dès le mois de décembre une convention était passée avec la compagnie du gaz pour les raccordements aux réseaux du gaz et d'électricité. Un état d'avancement des travaux du 28 mars 1945 (**17W20**) montre que d'autres communes particulièrement touchées avaient installé des baraquements : Saint-Pierre-des-Corps, La Ville-aux-Dames, La Riche, Saint-Cyr, Maillé et Chemillé-sur-Indrois. Dans cette même liasse, une lettre de la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre du 9 octobre 1944 adressée au préfet évoque le recensement, la récupération et l'affectation des baraquements abandonnés par les allemands. À l'approche de l'hiver et face au problème du relogement des sinistrés, le ministère de la production industrielle adresse une lettre circulaire aux préfets le 20 septembre 1944 sur la récupération de baraquements abandonnés par les allemands.

De nombreux commerçants sinistrés en 1940 devaient poursuivre leurs activités, dans l'attente de la recevabilité de leur demande d'indemnisation, ils étaient installés dans les baraquements.

Robert Daveau, boulanger-pâtissier (301W338)

- La boulangerie de Robert Daveau située 13 rue des Halles à Tours a subi un bombardement suivi d'un incendie général des 19 et 20 juin 1940. Il a bénéficié d'une reconstitution provisoire au centre commercial de la Poste stand n°79, le 1^{er} janvier 1941. Le dossier de dommage de guerre est ouvert en 1944, l'indemnisation est faite en 1957. M. Daveau a formé un recours devant la commission d'indemnisation, contestant les observations faites sur sa déclaration de sinistre et le montant de l'indemnité. Il obtient gain de cause le 26 avril 1956

Les associations syndicales de remembrement et de reconstruction

« À la suite des destructions massives dues à la guerre de 1939-1945, il a été procédé à d'importants remembrements (200 000 parcelles) dans les villes sinistrées, avant de procéder à la reconstruction. Ces opérations, qui ont été confiées au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, aujourd'hui ministère de la Construction, touchent à leur fin. Il importe donc de se préoccuper du sort à réserver aux archives relatives à ces opérations de remembrement. »

(extrait de la circulaire AD 63-38 du 17 octobre 1963 sur les archives du remembrement urbain).

Comme l'explique la circulaire AD 63-38 du 17 octobre 1963 sur les archives du remembrement urbain, celui-ci s'est fait presque uniquement par voie d'associations syndicales de remembrement, très rarement à l'amiable. Ce système général, réglé par les lois des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941 et 16 mai 1946, consistait en un groupement obligatoire des propriétaires au sein d'associations syndicales, avec transfert de la propriété et des droits réels aux associations, puis redistribution parcellaire en fonction des prescriptions des projets d'aménagement et des intérêts légitimes de chacun. Le fonctionnement des associations a été réglé par un arrêté du 11 octobre 1946.

Les associations syndicales de remembrement ou de reconstruction (**voir entête**) étaient des établissements publics de caractère temporaire, dotés de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Elles étaient dirigées par des commissaires au remembrement, nommés par le ministre de la Construction après avis du ou des maires intéressés et de la commission départementale de la Reconstruction. Le commissaire était assisté par un bureau élu par les membres de l'association. Le préfet prenait un arrêté pour ouvrir une enquête sur les projets du périmètre à remembrer, et de statuts. À la suite de cette enquête un arrêté de « constitution » approuvait les statuts de l'association et emportait de plein droit transfert à l'association des terrains à remembrer. L'arrêté était signé par le préfet lorsque l'association concernait moins de 200 parcelles (à compter de janvier 1947). Les sinistrés faisaient eux-mêmes le remembrement, par l'intermédiaire de leur bureau, en confrontant leurs intérêts particuliers et en procédant par concessions réciproques.

Pour le département d'Indre-et-Loire, un arrêté du 31 août 1942, modifié, porte constitution de l'association syndicale de remembrement de la ville de Tours et délimitation de son périmètre. Le bureau et l'assemblée générale votent favorablement pour une scission de l'association en deux, une pour le quartier nord de Tours, l'autre pour le quartier sud.

L'arrêté préfectoral du 15 juin 1951 prescrit l'ouverture d'une enquête sur les périmètres des associations de la ville de Tours pour le remembrement de la propriété immobilière. Enfin, leur fusion s'effectue en 1956. Avec la ville de Tours, sept autres communes ont bénéficié d'une A.S.R.

La reconstruction de Tours

Dans son ouvrage *l'architecture de la reconstruction* Gilles Plum évoque Jean Royer, urbaniste et non maire de Tours qui *pour ne pas créer une rupture désagréable a assuré une continuité entre les parties anciennes subsistantes et les parties reconstruites, ce qui impliquait de continuer un tissu à îlots fermés.*

Une zone importante du centre de la ville de Tours a été détruite, au bord de la Loire autour de la rue Nationale. Le plan d'urbanisme prévoyait des îlots en damier permettant des constructions économiques et confortables comme les chaufferies collectives (**voir 302W 302-306**). L'architecte en chef Pierre Patout respecte la structure de la rue Nationale au sud mais l'élargit au nord vers le fleuve. Les façades des immeubles sont toutes dessinées selon un même modèle (ouvrage de Gilles Plum). Ces immeubles vont être démolis dans le cadre de la réorganisation du quartier autour du nouveau centre d'art contemporain Olivier Debré.

La ville de Tours a fait l'acquisition de dommages de guerre pour construire des logements ou pour agrandir les serres du jardin botanique (**77W1786**).

Le recours contentieux

Les recours contentieux étaient réglés en première instance par la commission départementale des dommages de guerre, en appel par la commission régionale d'arbitrage à Orléans ou Paris ou Rouen et en dernière instance par la commission supérieure siégeant au Conseil d'État, agissant comme des juridictions administratives.

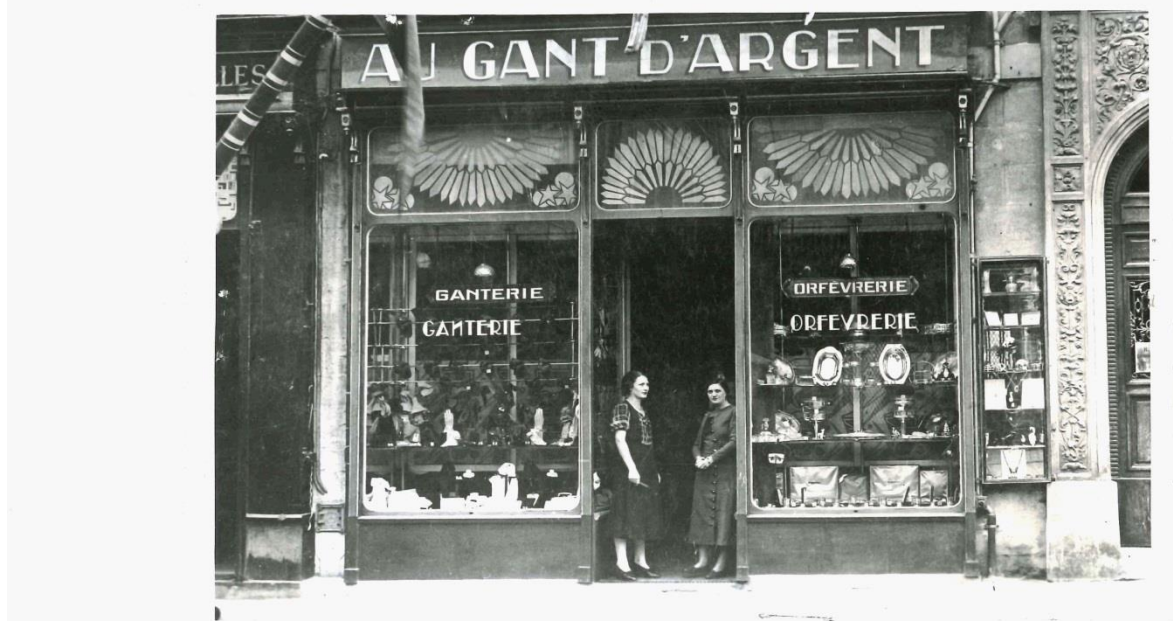
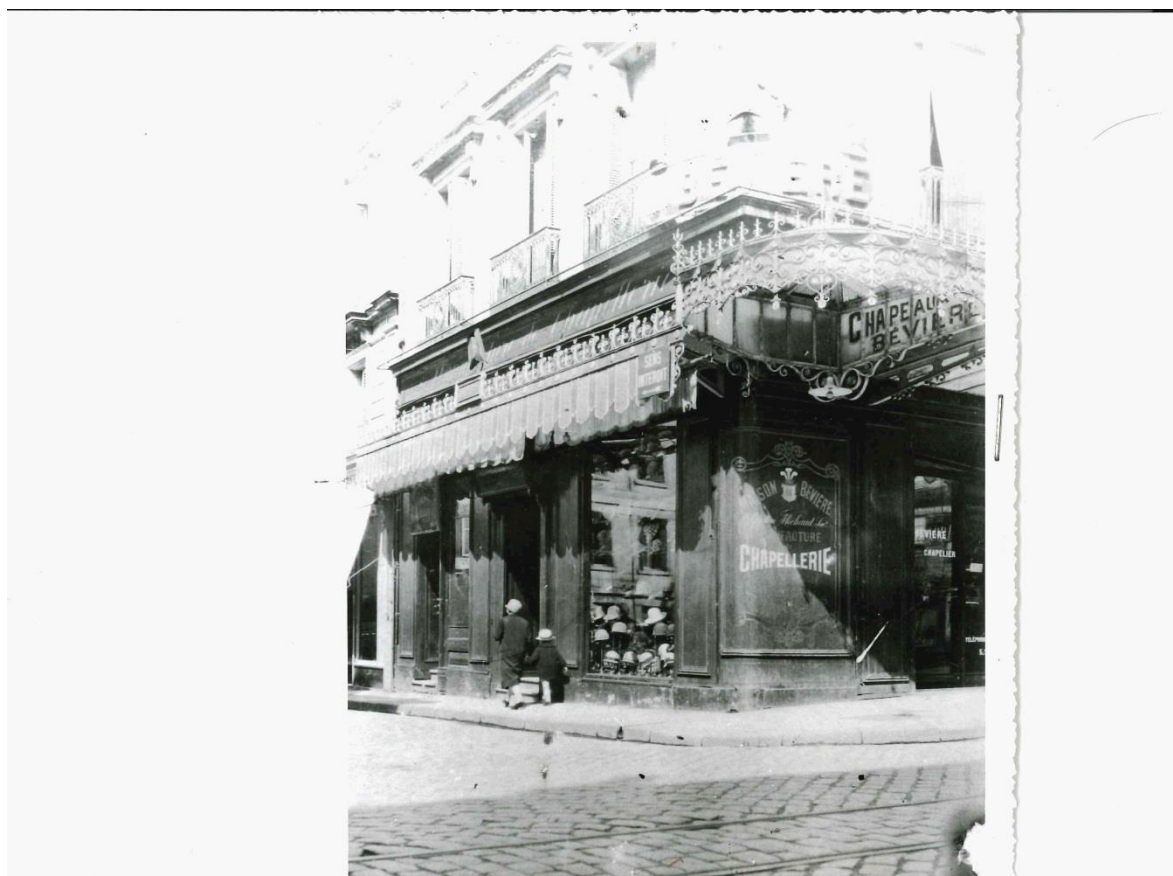
- M. Boulay, propriétaire d'une parfumerie au 70 rue des Halles à Tours **(301W9)** a introduit un recours en février 1955 contre la réduction de la hauteur de façade de son immeuble. Il demandait une hauteur de 14,58 mètres, hauteur identique à celle de l'immeuble d'en face, 73, rue des Halles, contre les 13,50 mètres retenus par l'administration, correspondants à la hauteur des immeubles contigus, n° 66 et 68 rue des Halles.
- La commission de Tours statue en sa faveur le 25 janvier 1956 sans demander aucune preuve.
- L'administration fait appel devant la commission régionale se rapportant à une photographie aérienne prise avant sinistre et en se basant sur des devis établis pour des immeubles semblables. Elle obtient gain de cause le 27 mars 1956, la commission se base sur la jurisprudence du Conseil d'État « *il appartient au sinistré d'établir la réalité et l'importance des dommages dont il demande réparation* ». M. Boulay refuse la décision.
- Un expert architecte est nommé pour trouver une solution, sa médiation aboutit par un accord fixant la hauteur de l'immeuble à 13,80 mètres.

Quelques belles vitrines disparues

Clément 2 rue nationale à Tours – HD95DS – 301W648



Glenardeau 77 rue Colbert à Tours - HD1607DS – 301W420



Michaud 11 rue Nationale et 1 rue du Commerce à Tours – HD381DS – 301W600

Leduc 3 rue du Commerce à Tours – HD515DS – 301W602

L'ASR de La Riche (302W22-34)

641 propriétaires ayant subi un dommage de guerre immobilier sont recensés dans le registre **301W17** (pages 139 à 209)

L'ASR a été créée par l'arrêté préfectoral du 26 mars 1948 modifié les 10 juin 1950 et 13 décembre 1952, elle est composée de 37 membres, tous propriétaires dans le périmètre de l'association. On y trouve entre autres la ville de Tours, propriétaire de l'octroi situé 2 place Saint-Anne et boulevard Tonnelé, un charcutier, un marchand de chevaux, un boucher, un maraicher, un entrepreneur de plâtrerie, deux peintres, une infirmière, des cultivateurs, des commerçants, un marchand forain, un marchand de couleurs, un docteur en médecine, un maréchal et la boyauderie du Centre (301W631-HD2478DS)

Le bureau de l'association approuve le projet de remembrement, parallèlement les services préfectoraux approuvent le plan fixant les prix d'acquisition des terrains transférés à l'association le 10 novembre 1948. Ces acquisitions font l'objet d'une transcription au bureau des hypothèques de Tours.

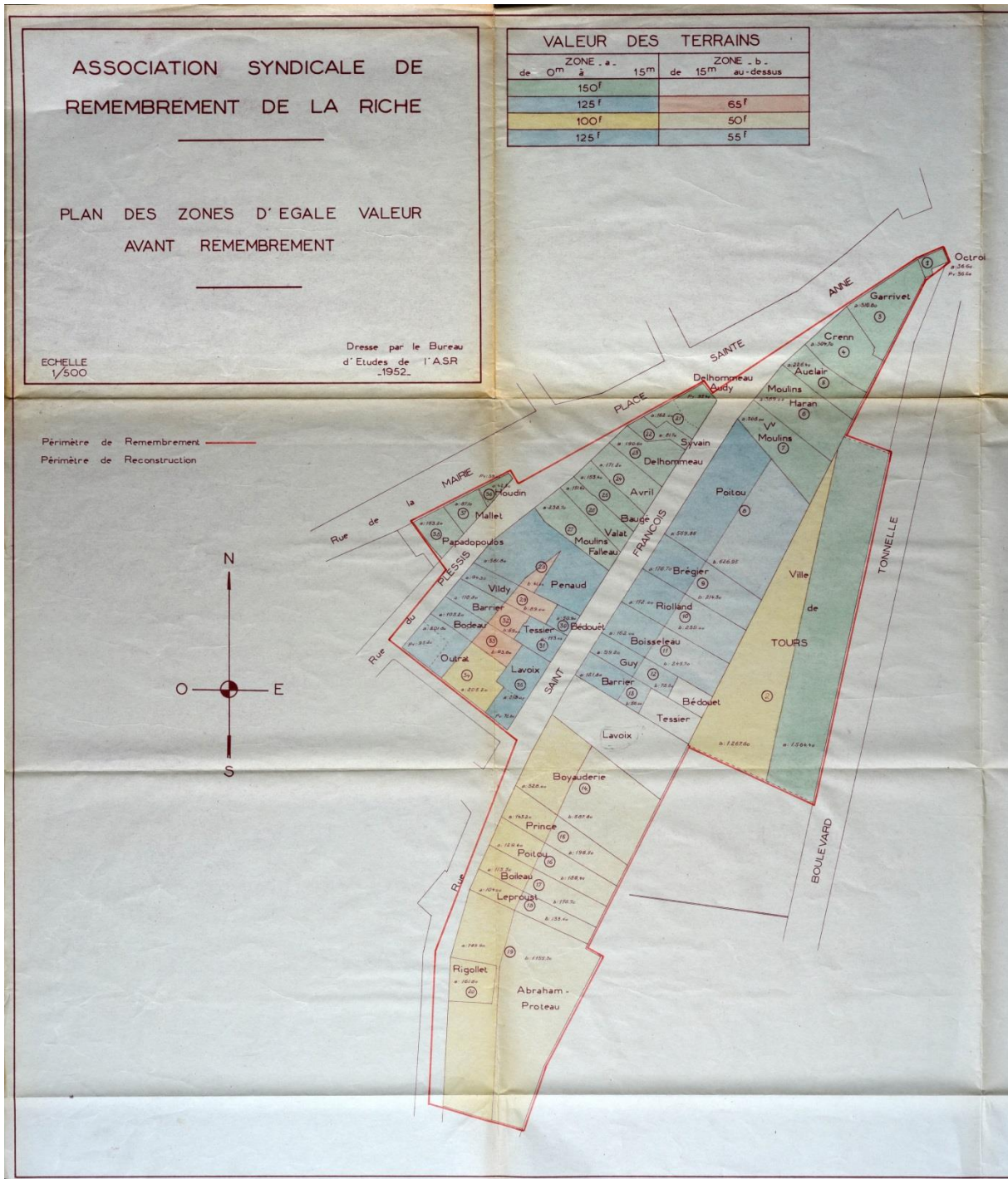
Une première enquête sur le projet de remembrement est lancée du 21 décembre 1950 au 9 janvier 1951. Elle délimite les îlots :

- Îlot 1 : au nord, place Saint-Anne, à l'est, rue Saint-François, au sud, rue Gasneau et à l'ouest, rue du Plessis.
- Îlot 2 : au nord, rue Nouvelle, à l'est, jardin botanique, au sud, la boyauderie du Centre et à l'ouest rue Saint-François.
- Îlot 3 : au nord et à l'ouest, place Saint-Anne, à l'est boulevard Tonnelé et au sud, rue Nouvelle.

En 1952 l'ASR signe les contrats d'architecte d'opérations avec Eugène Devernois, Jean-Jacques Pichou, Jean Marconnet, la société Architurone, le cabinet Vallée et Lissalde, Roger Barrucaud, Pierre Berue, Maurice Boille, Yves Gravaud, le cabinet Lacape et Lemaure et Lhéritier de Chezelle.

Il n'y a pas eu d'alignement comme à Tours. Le boulevard Tonnelé et la rue de la mairie se rejoignent dans l'axe de prolongement de la rue Lamartine. Comme on peut le voir le plan de reconstruction de 1940 est pratiquement identique au plan cadastral de 1808.

302W22



Le périmètre établi, des normes de construction assez strictes sont définies (302W22) : *Les bâtiments ne pourront comporter plus de deux étages droits sur rez-de-chaussée, sans que la hauteur verticale des façades puisse dépasser 10 mètres et d'autre part n'être pas supérieure à la largeur légale de la voie Le volume bâti est limité en outre par un gabarit de comble mesuré vers l'intérieur du bâtiment et composé d'un plan incliné à 60° sur l'horizontal prolongé par un plan horizontal à 8 mètres du point haut de la verticale de façade. Ces bâtiments ne pourront excéder une profondeur de 20 mètres prise de l'alignement constructif défini au projet.*

En 1950, un échange de terrains est opéré entre la ville de Tours et la commune de La Riche. La ville de Tours conserve un terrain pour la construction de son musée d'histoire naturelle et le percement de la rue Nouvelle, la commune de La Riche a l'espace situé entre la limite de la commune et le boulevard Tonnelé au nord de la rue Nouvelle.

La ville de Tours revendique l'octroi sans pouvoir justifier sa propriété : [*lettre du secrétaire général de la mairie du 27 décembre 1947*]; la matrice cadastrale des propriétés non bâties de la section A – Sainte-Anne de La Riche (3P3/1981) indique que les parcelles 1 à 4, 9 à 13 et 21 à 23 sont passées dans la commune de Tours. On peut estimer que ce transfert s'est réalisé entre 1809 date d'établissement du plan cadastral napoléonien et la date de fin de cette matrice : 1818.



DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TOURS



SECRETARIAT GÉNÉRAL-



Service à rappeler en cas de réponse

La Riche
A76
TOURS, le 27 Décembre 1947

Monsieur DENIS
Commissaire au Remembrement
Place de la Mairie
SAINT PIERRE DES CORPS

Monsieur le Commissaire,

Vous avez bien voulu demander le 20 Décembre dernier à la Mairie de TOURS de vous communiquer les titres de propriété de la ville de Tours concernant l'immeuble où se trouvait établi l'ancien octroi de La Riche.

En réponse, j'ai l'honneur de vous informer que les archives anciennes de la Ville de Tours qui contiennent vraisemblablement la copie du titre de propriété sont, depuis 1940, déposées en caisses au Château de Rigny-Ussé, avec les documents précieux de la Bibliothèque municipale.

D'autre part, les archives du notaire de la Ville de Tours Maître LAINE, qui habitait rue Nationale, ont été détruites lors du bombardement de Tours en 1940.

Les recherches effectuées dans les archives que nous possédons à la Mairie n'ont donné aucun résultat. Toutefois, il y a lieu de penser que le terrain sur lequel se trouvait cet immeuble faisait partie du terrain abandonné par l'Etat à la ville de Tours en toute propriété en vertu d'un décret impérial du 14 Mars 1813. Le ruau Sainte-Anne ancien canal naturel du Cher à la Loire qui existait depuis le XIV^{ème} siècle était, en effet, situé où se trouvent à présent les abattoirs, l'Usine d'Incinération, le Jardin Botanique et le Boulevard Tonnellé. Après la remise par l'Etat à la ville de Tours de ce Ruau, la Ville en concéda la propriété, à titre gratuit, et comme objet de dotation, à l'Hospice Général de Tours aux termes d'une délibération du Conseil Municipal de Tours du 5 Mars 1817, suivie d'une ordonnance royale du 3 Décembre 1817, autorisant l'Hospice Général à accepter cette donation. L'abandon par la ville était consenti à charge par l'Hospice de remblayer et d'assainir le Ruau Sainte-Anne.

Il est vraisemblable que par la suite l'Hospice rétrocéda à la ville la propriété du terrain où se trouvent le Boulevard Tonnellé, l'abattoir, le jardin Botanique etc.... et probablement l'immeuble de l'ancien octroi.

.....

L'association est dissoute par arrêté préfectoral du 23 février 1960.

Ce qu'ont coûté à la France la guerre et l'occupation ennemie

Chiffres officiels tels qu'ils résultent des travaux
de la Commission du Coût de l'Occupation

	En milliards de francs
Les spoliations : Actes d'enlèvement et de dépossession ; abus des droits de butin, de prise de guerre et de réquisition ; cessions imposées par l'ennemi ; cours fictif et forcé du mark :	2.432
Les destructions :	1.832
dont 596 pour les immeubles	
245 pour les meubles	
139 pour le bétail, le matériel de culture et les terrains agricoles	
142 pour l'industrie et le commerce	
62 pour les chemins de fer	
99 pour les ports	
81 pour la marine marchande	
86 pour les autres moyens de trans- port et de communication	
59 pour le matériel de guerre	
169 pour les zones particulières (départements de l'Est et Tunisie)	
103 pour les charges préliminaires de la reconstruction et de la reconstitution (déblaiement, déménagement, etc...)	
Les autres dommages aux biens :	258
Les dommages aux personnes :	359
Les charges spéciales imposées à l'État par le régime d'occupation et les opérations de guerre :	102
	Total 4.983

Sans compter **23 milliards et demi d'heures**
de travail perdues pour l'économie française

Savoir : Prisonniers : **11 milliards d'heures**
Travail forcé
et déportés : **12 milliards et demi d'heures**

Bibliographie

Ministère de la Défense, secrétariat général pour l'administration, direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, les chemins de ma mémoire n° 249 : 1945, *reconstruire la France*, avril-mai 2015

Urbanisme, revue française, bilan de la reconstruction (1945-1948) sous la direction de Jean ROYER, 1956.

DURAND, Yves, *La reconstruction d'Orléans, Tours et autres villes du Val de Loire, détruites en 1940-1944*, in *Du dessin au destin : villes reconstruites*. Volume I, actes du deuxième colloque international des villes reconstruites, Paris, Editions L'Harmattan, 1994.

MOUCHEL, Didier (dir), et musée du jeu de paume, *Photographies à l'œuvre. Enquêtes et chantiers de la reconstruction. 1945-1958*, catalogue d'exposition réalisée au château de Tours du 26 novembre 2011 au 20 mai 2012, Editions du point du jour, Cherbourg-Octeville, 2012.

THIBAUT, Noélie, *Architecture et urbanisme du quartier de la gare d'Orléans : 1843-1945-1954*, mémoire (volume 1 et 2) de première année du master recherche Histoire de l'art, sous la direction de Jean-Baptiste Minnaert, université François Rabelais, Tours, 2006.

Bibliothèque des archives départementales

CHEVEREAU, Sébastien, *Destruction et reconstruction du tissu urbain de la ville de Tours (de juin 1942 à 1951)*, Tours, 1995. [Chambray, 3F258/1-2]

Commissariat à la reconstruction, Textes législatifs et réglementaires relatifs à la reconstruction, Paris, Imprimerie nationale, 1943. [Chambray, 8°B 1000]

Direction des Archives de France, *Reconstructions et modernisation. La France après les ruines. 1918... 1945...*, Paris, Archives nationales, 1991. [Ursulines, 8°1623]

TESSIER, Catherine, *Destructions, plans et projets de reconstruction de la ville de Tours de 1940 à 1955*, Orléans, 1989. [Chambray, 3F172/1-2]

PLUM Gilles, *L'architecture de la reconstruction*, éditions Nicolas Chaudun, 2011. [Chambray, 8°B 1441]

Sources complémentaires

À l'échelon local

- **Archives contemporaines**
 - **Fonds de la Préfecture**
 - **Archives des services nés de la guerre**
 - 106W112-114 statistiques des sinistres
 - 116W service de la liquidation des dépenses d'occupation
 - 135W37 réglementation
 - 137W1-8 bureau des dommages de guerre
 - 140W3-4 service de la comptabilité
 - Archives des services chargés de l'environnement
 - 1061W29 marchés de dommages de guerre
 - Archives des services chargés de la coordination de la reconstruction
 - 17W10 sous-commission des dommages
 - 17W52 dommages mobiliers
 - 17W53 allocation mobilière
 - Archives des services chargés du contrôle de l'administration des collectivités locales
 - 77W471, 53, 1786, 1815-1816, 1873 (bordereau de versement provisoire)
 - **Archives du tribunal de première instance de Tours**
 - 1376W314 commission d'arrondissement des dommages de guerre
 - **Fonds du patrimoine immobilier départemental**
 - 149W4 réparations de dommages de guerre
 - 220W21 reconstruction, aménagement
 - 148W3 reconstruction d'installations sportives
 - **Fonds des services de l'État chargés des ponts et chaussées, de l'équipement et des transports**
 - Archives du service du contrôle des voies ferrées d'intérêt local
 - 2151W21, 118, 130
 - **Fonds de la conservation des eaux et forêts**
 - 1014W43 dommages causés aux forêts
- **Fonds de la direction déconcentrée de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre**
 - 1547W57-59 enregistrement des sinistrés

- **Fonds privés contemporains**
 -
 - **Fonds des architectes**
 - **Fonds Boille : 30J**
 - **Fonds Marconnet : 113J**
 - **Fonds Bienvenu : 155J7**
 - **Fonds de l'union départementale des mutualités d'Indre-et-Loire : 122J696**
 - **Fonds des professionnels réunis : 86J7**
 - **Fonds de la Nouvelle République : 157J13**
 - **Fonds Larmanjat : 59J10**
- Affiches contemporaines : 9Fi**

À l'échelon national

Ministère de la Défense

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/>

Ministère de l'équipement

<https://etudesphotographiques.revues.org/97>

<http://crecet.fr/ft24-la-videotheque-du-ministere-de-l-equipement.html>

Ministère du développement durable

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Archives-de-l-equipement-Etat-des.html>

Le ministère a publié en 1995 un état des versements aux Archives nationales. Cabinet ministériel, Conseil général des ponts et chaussées, Reconstruction (Orléans, Rouen, Strasbourg), Évaluation des dommages de guerre